

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. - II Ordo des fidèles. - III Solennités de titulaires. -IV Correspondance romaine. — V Publicité malpropre. — VI Avis. — VII La piété envers les morts. — VIII l'œuvre de la Crèche des Sœurs de Miséricorde. — IX Ordination. — X Résolutions d'une jeune femme chrétienne. - XI Consultation : Chemin de la Croix. -XII Aux Prières.

ANNONCES A FAIRE EN OHAIRE

Dimanche, le 29 novembre

Fête de S. François-Xavier; premier vendredi du mois; jeûne mercredi et vendredi et neuvaine de l'Immaculée Conception (1).

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 6 décembre

Messe du 1er dimanche de l'Avent, semi-double ; à la messe, mêm. de S. Saturnin, 3e oraison Deus, qui de beata, (dans le diocèse de Valeyfield, mém. de l'oct, de Ste Cécile et de S. Saturnin) ; préf. de la Trinité. - I vêpres de S. Addré, 2c cl.; mem. du dim. (et de Ste Cécile, dans le diocèse de Valleyfield.)

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 6 décembre

Diocèse de Montréal. - Solennités des titulaires de Saint-André et de Saint-François-Xavier (Verchères) (2).

⁽¹⁾ En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner 300 jours d'indulgences à chaque exercice et une indulgence plenière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine on l'un des huit jours suivants (du 29 novembre au 15 décembre).

⁽²⁾ Le titulaire de Caughnawaga, St-François-Xavier, étant chômé, n'a pas de solennité dimanche suivant.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTEE. — Solennités des titulaires de Saint-André (Acton Vale) et de Saint-François-Xavier (West Shefford).

Diocèse des Trois-Rivières. — Solennité du titulaire de Saint-François-Xavier (Batiscan).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-André (Sutton Fiat), de Sainte-Bibienne (Richmond) et de Saint-François-Xavi r (Brompton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Saint-Majorique ; solennité de celui de Saint-François-Xayler.

Diocèse de Valleyfield. — Solennité des titulaires de Saint-Clément (Bauharnois) et de Sainte-Barbe.

Mardi, le 8 décembre

Diocèse de Montréal. — Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception (DeLorimier et Sainte-Adèle).

Diocèse d'Ottawa — Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception (Basilique et Clyle).

Diocèse Saint-Hyacinthe. — Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception (Saint-Armand et Saint-Ours).

Piocèse des Trois-Rivières,...Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception (ville des Trois-Rivières).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 4 novembre 1903.

N incendie vient d'avoir eu lieu au Vatican. Cet incendie, qui ne dépasse pas s modestes proportions d'un fait divers, défraye ici toute la chronique et a commencé à faire couler des flots d'encre. La question romaine, cette grande morte que l'on ensevelit tous les jours, est de nouveau ressuscitée; et les journaux libéraux prennent occasion de cet incident pour demander au gouvernement d'adresser d'énergiques représentations au Vatican et, au besoin, de mettre à exécution les articles 4 et 5 de la loi des garanties en reprenant le soin et la garde des Musées et de la Bibliothèque. Voilà la question romaine posée, et une nouvelle menace pour le Souverain-Pontife.

- Cette question, toutefois, il faut le reconnaître, n'est encore que

dans les journaux, et n'ira pas plus loin. Elle fournit un peu de copie, permet de parler de territoire national, de bien national, et au besoin ferait croire que le pape détient indûment la Bibliothèque Vaticane et les Musées. Forçons un peu : le pape serait le spoliateur; et les Italiens, son innocente et malheureuse victime.

- Pour éteindre l'incendie, le Vatican a demandé l'aide des pompiers italiens; avec eux et à leur suite sont entrées les autorités italiennes, le maire de la ville, le préfet, le sous secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, en un mot toute la gamme. Ces fonctionnaires étaient heureux de trouver une occasion qui leur permit d'entrer au Vatican comme personnages officiels, de se faire accueillir avec reconnaissance, de se voir saluer par les gardes-suisses. Il est clair que le gouvernement du Souverain-Pontife ne pouvait pas être désagréable à ceux qui venaient lui préter secours, et que ce n'est pas à la lueur d'un incendie que l'on étudie les ordonnances du protocole. On a été au Vatican poli, courtois, reconnaissant. Cela devait être, cela a été. De ces politesses, arriver à conclure que quelque chose a changé derrière ces murailles, qu'un souffle de vie moderne a passé au-travers de ces longs corridors et s'est fait sentir jusque dans les appartements pontificaux, il y a un abime. L'incendie du Vatican laissera les choses dans l'état ; le gouvernement se gardera bien de toucher à la Vaticane, et les poignées de mains que l'on a échangées ne sont point les arrhes d'un traité de paix.

— Un prélat causait un jour avec M. di Rudini, alors ministre; et la conversation roulait sur la conciliation entre le pape et l'Italie. Le ministre s'étonnait que cet accord ne se fit point, y voyant un grand avantage pour les deux parties. « Mais, répondit le prélat, je ne vois pas ce que le pape y gagnerait, et au contraire je vois très bien ce que l'Italie y perdrait. Le jour où vous auriez un pape conciliateur, Votre Excellence peut être certaine que son successeur serait un pape étranger à l'Italie. » — « Vous avez raison, reprit brusquement le ministre, c'est précisément cette éventualité qui nous gène. »

— L'incendie du Vatican a eu lieu, dans un petit logement affecté à M. Carlo Marré et qui se trouvait au-dessus de l'appartement du Rév. Père Erhlé, custode de la Vaticane et son directeur en fait. Le cardinal Capecelatro, bibliothécaire, ne résidant point à Rome, ne peut par conséquent s'occuper de cette fonction. On se perd en conjectures sur les causes de l'accident, d'autant plus que depuis trois jours M. Marré n'avait point paru chez lui, et que c'est lui qui eut à en souffrir. On croit que dans un grenier contigu à sa chambre, il y avait de vieux papiers et des acides et que, par une cause quelconque, la fermentation de ces matières en aura déterminé la combustion. Mais, je le répète, on se perd en conjectures sur la cause vraie de ce qui aurait pu être un désastre.

- Quand à M. Marré, cause innocente et victime de l'incendie, c'est un homme positivement extraordinaire. Sous le titre modeste de restaurateur de manuscrits, il arrive à des résultats qui dépassent l'imagination. Donnez-lui un parchemin noirci par le feu, lavé par l'eau qui en a effacé les caractères, il vous le rend parfaitement lisible. On sait combien les pâles nuances des cartes géographiques sont fugaces. Un rien les altère ou les fait disparaître. Si l'eau mouille une de ces cartes, immédiatement il se produit une tache que personne ne savait enlever. M. Marre, par des procédés à lui connus, vous remet cette carte dans l'état où elle se trouvait avant d'avoir été mouillée. Mais il fait plus, d'une page de journal vous en fait deux. Prenons la Semaine religieuse de Montréal; il en coupera une page dans le sens de son épaisseur et vous donnera collés sur deux feuilles différentes le verso d'une part et le recto de l'autre. Un papier comme celui de la Semaine religieuse ne lui offre pas de difficultés, il est relativement épais ; mais je lui ai vu faire cette opération sur ces anciens papiers de chiffons, d'une légèreté extraordinaire. Il prenait un de ces feuillets portant une gravure d'un côté et le texte de l'autre, et séparait ces deux parties. Une de ses spécialités est encore la restauration des papyrus. On sait que le papyrus est formé des fibres croisées de cette plante. Avec une

patience dont il est seul capable, il reprend toutes ces fibres une par une, les redresse, les remet à leur place et rend le papyrus à son intégrité primitive. Il y eut en 1891 une exposition catholique au cercle de *Testa spaccata*, et M. Marré y montra quelques-uns de ces spécimens de restauration et de dédoublage. Tout le monde les admirait, et cela fixa sur lui l'attention. Les bibliothèques se le disputèrent; mais finalement le Vatican sut l'attirer et le fixer auprès de la bibliothèque pontificale.

— M. Marré, malheureusement, n'a pas formé d'élèves, et quand il mourra son secret très probablement périra avec lui. Il existe comme cela de par le monde des hommes qui ne veulent pas faire bénéficier l'humanité de leurs découvertes et lui communiquer les prodédés qui ont fait leur gloire. Espérons cependant que le Rév. Père Erhlé pourra vaincre les résistances de M. Marré, et le décidera à faire des élèves qui, poursuivant ses travaux, rendront ainsi un grand service à la science — en faisant sur les manuscrits ce que Jézabel faisait sur son visage:

Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

DON ALESSANDRO.

PUBLICITÉ MALPROPRE

ELON le vœu qui nous en est exprimé par quelques amis de notre revue, nous nous faisons un devoir de publier presque intégralement l'article suivant, paru d'abord dans le "Moniteur du Commerce", et re produit ensuite par plusieurs journaux quotidiens.

Avons-nous une police des mœurs ?

On est en frais de pourrir le physique de nos jeunes gens, avec la carte ou l'étiquette obscènes, distribuées clandestinement, de main en main, afin d'attirer l'attention sur telle ou telle marchandise.

C'est particulièrement parmi nos jeunes gens que se fait cette distribution de saletés, uniquement faites pour éveiller chez eux la passion animale et les faire descendre au degré le plus bas, mentalement et physiquement.

Certains industriels poussent le cynisme jusqu'à signer de leur nom de pareilles saletés.

Les ventes et les profits réalisés avec de semblables moyens, n'apportent que la malédiction dans les affaires; et notre vœu le plus sincère est que ceux qui les emploient soient le plus tôt possible entre les mains de la justice, et qu'ils fassent la plus ignoble des banqueroutes.

Avons-nous une police des mœurs ?

Il faut avoir le sens moral bien ravalé pour respecter si peu notre jeunesse.

On comprend facilement les tentations qui l'assaillent chaque jour. Mais ce qu'on ne saurait concevoir, c'est la bestiale imbécilité de ceux qui, pour annoncer des colifichets, du tabac, des cigares, voire même des dentelles ou des bijoux, se servent d'images obscènes, écœurantes, glissées à la sourdine avec la marchandise vendue.

Si l'on veut annoncer efficacement, noblement, avec profit pour l'industrie et la consommation, qu'on emploie donc le journal, ou la brochure ou la circulaire; cela ne coûte pas plus cher et c'est plus publique, plus moral.

Le Canada a besoin d'hommes vigoureux pour développer ses ressources infinies; et si déjà la publicité impudique, cachée, insinuante, provocatrice des vices les plus sales, est admise chez nous, que penser de la génération prochaine? — Ce sera, hélas, une génération d'avortons, de rachitiques et d'esclaves.

Il faut respecter nos jeunes gens si l'on veut qu'ils soient une source de forces nationales plus tard, dans tous les domaines; et il faut en particulier surveiller davantage la publicité clandestine.

Avons-nous une police des mœurs ?

A'VIS

Samedi, le 29 novembre, à 9 heures, on chantera à la cathédrale un service solennel pour le repos de l'âme de feu M. Louis Colin, supérleur de Saint-Sulpice à Montréal.

LA PIETE ENVERS LES MORTS

OTRE temps commence à se faire d'étranges illusions sur la piété envers les morts. Quelques catholiques s'imaginent avoir payé à leurs défunts leur tribut de regrets et l'hommage de leur souvenir, quand ils se sont livrés sur les tombes à des démonstrations extérieures ou qu'ils ont répandu des fleurs sur les pierres sépulcrales. Certes, la foi ne réprouve pas ces manifestations d'une douleur qui est sans doute parfaitement sincère. Au contraire, elle les approuve comme un moyen de provoquer notre souvenir, d'aviver nos sentiments et d'affirmer notre croyance en l'immortalité; mais ce qu'elle n'admet pas, c'est que l'accessoire prenne une importance exagérée et fasse, en quelque sorte, omettre le principal.

Le principal, l'essentiel dans notre culte pour les défunts, c'est de multiplier pour eux les prières, les aumônes et les bonnes œuvres. La raison en est bien simple : nous n'avons pas en réalité d'autre moyen de leur faire du bien, d'exercer envers eux la charité que commande l'Evangile, et de leur témoigner d'une façon efficace que nous n'avons pas cessé de les aimer.

* *

L'Eglise a toujours prié pour les morts. Elle n'a jamais offert le saint sacrific de la messe sans faire une commémoration spéciale des justes qui, déjà sortis de ce monde, ne sont pas encore assez purs pour entrer au ciel. Elle a voulu que tous les prêtres, tous les religieux et religieuses, tous les fidèles eussent souvenir de ceux qui ne sont plus, et c'est pourquoi elle a mis dans les prières de chaque jour le *De profundis*, prière du regret et de l'espérance.

Chaque année, elle célèbre solennellement la fête des défunts, au lendemain de celle de la Toussaint, pour nous montrer que l'Eglise triomphante qui est dans le ciel, l'Eglise souffrante qui est au purgatoire, et l'Eglise militante qui est sur la terre, sont trois sœurs, trois membres d'une même famille, la famille du Christ.

Sa prière suprême est celle-ci : Qu'ils reposent en paix ! les chers morts ; en paix dans la terre bénite, à l'ombre de la croix ; en paix dans notre souvenir ; en paix dans la miséricorde de Dieu.

L'Eglise a su sanctifier nos deuils, adoucir nos douleurs par le baume fortifiant de la prière, et garder l'espérance aux cœurs brisés par la mort. Elle a entièrement imprégné la société chrétienne de l'esprit de pieté, qui est une des formes de la charité.

C'est dans leur lieu de réunion que les premiers chrétiens plaçaient le corps des défunts, martyrs ou autres; c'est sous les dalles des églises que, pendant des siècles, on a gardé les chers absents avec l'espoir qu'on ne les oublierait pas dans les prières adressées à Dieu. Plus tard, c'est tout près de l'église, à la campagne toujours, souvent dans les villes, que l'on a placé les cimetières; afin que, le dimanche, avant ou après la messe, des époux, des mères, des frères, des sœurs, agenouillés sur les tombes, pussent dire à Dieu: Donnez à ceux que j'aime le repos éternel! Les morts restaient au milieu de ceux qui les pleuraient; ils faisaient encore partie de la cité, du village; ils dormaient là où ils avaient vécu; ils assis-

taient, en quelque sorte, aux cérémonies sacrées; ils entendaient chanter le *Credo* de leur foi, et à l'annonce de la résurrection future et de la vie éternelle, leurs os tressaillaient d'espérance.

Les morts! on ne voulait pas même les oublier dans les insomnies. L'homme du guet répétait, chaque nuit, au moment voulu:

> Réveilez-vous, gens qui dormez ; Priez Dieu pour les trépassés.

> > * *

Aujourd'hui, sous prétexte d'hygiène, le cimetière est éloigné de l'église, éloigné des vivants, caché dans les replis des collines; il devient un enclos solitaire, triste, silencieux, où les morts semblent deux fois perdus.

Autrefois, tout n'était pas fini en sortant du cimetière. Sans négliger le corps, on songeait à l'âme; on ornait la tombe, mais on priait pour le défunt; on demandait à l'Eglise d'offrir pour lui, longtemps encore, le très saint sacrifice; on voyait souvent des fondations de messes à perpétuité.

Aujourd'hui, plusieurs croient avoir tout fait en donnant aux morts de pompouses obsèques, des tentures, des couronnes. Mais, hélas! la pompe des obsèques passe avec le bruit des cloches, les larmes se sèchent, les éloges s'oublient; au cimetière, les fleurs se fanent, les couronnes s'égrènent, les inscriptions s'effacent; et il ne reste plus à l'âme, qui peut-être n'a point fini d'expier ses péchés, qu'une pierre froide et nue, comme dernier souvenir des cœurs plus froids encore auxquels elle réclame en vain des prières.

Sans l'Eglise, sans la piété chrétienne qui, comme une lumière toujours vive, montre le chemin de la charité pour les ames du Purgatoire, combien durerait la mémoire des défunts? L'herbe n'aurait point poussé sur la tombe que déjà les pauvres morts seraient abandonnés.

Sachons, du moins nous chrétiens, en face de la mort de nos amis et de nos proches, penser, parler et agir en chrétiens. Arrière ce culte tout profane, qui se traduit uniquement par des louanges dont les âmes n'ont que faire et des couronnes qui ne sont que de vains probles! Les âmes du purgatoire attendent de nous d'autres moyens de soulagement et de délivrance.

Ces moyens, d'ailleurs, sont si nombreux et si efficaces, qu'ils constituent une sorte de toute-puissance mise par Dieu même à notre disposition.

C'est la prière, à laquelle on peut recourir à tous les instants du jour et de la nuit. C'est l'aumône, qui fait tomber une pluie bienfaisante sur les victimes de l'expiation. C'est le trésor des indulgences, ou nous pouvons puiser à pleines mains. Ce sont nos peines et nos croix de chaque jour: qui ne gémit en cette vallée de larmes? C'est, par-dessus tout, le très saint sacrifice de la messe. Peut-il, en effet, se trouver une intercession plus puissante que l'effusion de ce sang divin, dont l'oblation sur le Calvaire effaçait les péchés du monde?

Allons donc puiser largement à toutes ces sources de salut. Cette dévotion nous sera salutaire à nous-mêmes. Celui qui a dit : "Toutes les fois que je suis allé parmi les hommes, j'en suis revenu amoindri ", celui-là n'a évidemment point parlé des relations avec les morts. Les morts sont à Dieu. Ils tiennent nos regards fixés vers le ciel et nous aident à "lever la tête" et à tenir "nos cœurs en haut!" A mesure que nos deuils se multiplent, l'éternité qui nous attend se peuple de sourires qui nous appellent. Notre patrie, notre foyer, notre famille, que nous avions crus de ce monde, se déplacent et nous apparaissent enfin dans ce royaume, qui est "la véritable terre des vivants". Quel fortifiant spectacle! Quelle

L'ŒUVRE DE LA CRECHE

DES SŒURS DE MISERICORDE

ES annales du couvent de la Miséricorde mentionnent qu'au début de leur œuvre, il fut impossible aux Sœurs, faute d'espace et de ressources suffisantes, de se charger des enfants qui naissaient à la "Maternité"; ces enfants, après leur baptême, étaient portés à la Crèche de l'Hôpital-Cénéral. Mais en 1889, les Sœurs-Grises qui recevaient de toutes parts un grand nombre d'enfants, déclarèrent ne pouvoir plus recueillir ceux de l'Institut de la Miséricorde. Il fallut donc garder les nouveaux-nés à la "Maternité," en attendant qu'un local spécial leur fût construit, ce qui ne put avoir lieu que quelques années plus tard.

Le 21 novembre 1898, fut bénite et inaugurée la Crèche actuelle de la Miséricorde. "Cet établissement, dit ce jour-là, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, est le cadeau que présentent à la société et à notre ville les Sœurs de Miséricorde à l'occasion de leurs noces d'or!"

Après la cérémonie, un grand nombre de visiteurs parcoururent les diverses salles de l'établissement; et Mgr Bruchési, réunissant les dames présentes, fonda l'association des Dames patronnesses de la Crèche de la Miséricorde.

Mme Raymond Préfontaine, épouse du maire de Montréal, voulut bien, à la demande de Mgr l'archevêque, en accepter la présidence.

Cette association fut placée sous le patronage de la très sainte Vierge, de saint Joseph et de saint Vincent de Paul; on demandait à chaque dame patronnesse: 10 la cotisation annuelle d'une piastre; 20 l'assistance aux réunions mensuelles; 30 la contribution, selon ses moyens, à l'entretien des petits enfants de la Crèche. En retour, on assurait aux associés: 10 une participation aux prières et aux bonnes œuvres des Sœurs de Miséricorde; 20 quarante jours d'indulgence à l'occasion de chaque réunion mensuelle; 30 une grand'messe annuelle pour les bienfaiteurs de l'œuvre, célébrée le deuxième

mardi de novembre; et une autre grand'messe annuelle pour les bienfaiteurs vivants, célébrée le deuxième mardi de mai. Cette association, qui compte actuellement 400 dames, rend d'insignes services à l'œuvre de la Crèche.

Quelques messieurs, désirant, eux aussi, participer à l'œuvre, se réunirent le 18 mars 1900, pour fonder l'association des Patrons de la Crèche de la Miséricorde. A l'exemple des dames, ils se placèrent sous le patronage de la très sainte Vierge, de saint Joseph et de saint Vincent de Paul. Les avantages accordés aux associés et leurs obligations sont les mêmes que ceux des dames patronesses, sauf que la contribution varie à leur gré, d'une à cinq piastres.

La contribution annuelle des associés est payable au 1er octobre de chaque année.

Les dames doivent adresser cette contribution à Mme J. Lamoureux, trésorière des Dames patronesses au Couvent de la Miséricorde, 346, Dorchester; et les messieurs, à M. P. Lamontagne, trésorier des Patrons, 335, rue Dorchester.

ORDINATION

Dimanche, le 15 novembre, à la cathédrale, par Sa Grandeur Mgr Brunault, évêque de Tubuna, coadjuteur de Mgr l'évêque de Nicolet, ont été ordonnés:

Tonsuré

Pour le diocèse de Natchez - M. J.-E. Chenel;

Minoré

Pour le diocèse de Natchez - M. J.-E. Chenel;

Diacres

Pour le diocèse d'Alexandria — M. J.-G. Dulin; Pour le diocèse de Grands Rapids — M. E. Faucher; Pour le diocèse de Hamilton — M. T.-L. Ferguson; Pour le diocèse de Kingston — M. J.-A. Meehan; Pour le diocèse de London — M. J.-A. Laurendeau; Pour le diocèse de Nesqually — M. D. Daly; Pour le diocèse de Nicolet — M. R.-J. Richard; Pour le diocèse de Pembroke — M. J. Kimpton;

Pour le diocèse de Providence — MM. A.-E. Coulombe, A. Messier, W.-J. Phelan;

Pour le diocèse de Springfield - M. G.-S. McGourty;

Pour le diocèse de Toronto - M. J. Hayes.

RESOLUTIONS D'UNE JEUNE FEMME CHRETIENNE

E préparer au mariage comme à la première communion, par les mortifications, les prières, les pratiques saintes, l'attention la plus minutieuse à veiller sur moi, la confession la plus scrupuleuse, la communion au divin Epoux. C'est un sacrement que je recevrai, il faut craindre de commettre un sacrilège si je ne me prépare pas ainsi.

Ne point dire à mon fiancé que je l'aime avant le jour de mon mariage, promettre seulement de l'aimer un jour.

Ne jamais avouer le moindre tort de mon mari, même à mes plus chères amies.

Ne jamais témoigner la moindre jalousie.

N'être jamais avec lui d'une gaieté ou d'une coquetterie opposées à la modestie chrétienne.

Ne jamais lui montrer un excès de tendresse.

N'être jamais froide ni trop sérieuse, mais toujours d'une gaieté modérée et d'une affection simple et tendre.

Ne point montrer à aucune amie ni à personne au monde plus de tendresse et de confiance qu'à lui.

Ne pas chercher à lui plaire par les avantages extérieurs et la toilette ; ne m'en faire aimer que par les vertus chrétiennes.

Avoir la noble ambition que, jusqu'à la mort, il n'y ait pas un nuage sur notre union.

Ne jamais chercher à exciter en lui la plus innocente jalousie.

Ne lui rien cacher, même la démarche la plus innocente

et la plus insignifiante, même la moindre de mes pensées et de mes affections.

Lui obéir à la minute en tout ce qui n'a pas l'apparence du péché.

Ne point paraître indifférente à ses succès, à ce qui le touche, lui témoigner de l'intérêt pour tout cela.

Etre d'une douceur extrême, ne jamais parler, même de piété, sur un ton tranchant.

Ne jamais discuter longtemps, toujours céder, toujours revenir, toujours demander pardon, toujours être empressée et complaisante, faire abnégation en toutes choses.

Ne pas écrire un mot saus que mon mari le lise, lui rendre son intérieur plein de charmes, afin qu'il ne veuille pas le quitter.

Ne paraître apprécier les cadeaux que parce qu'ils viennent de lui, afin que je retrouve le Seigneur sans regrets et sans remords quand toute affection me manquera.

Prendre toujours pour règle invariable d'être mille fois plus gracieuse et aimable dans l'intérieur que dans le monde, mais autant que possible a peu près la même.

Ne jamais rien demander, ni argent, ni vêtements, ni plaisirs, à moins de nécessité absolue.

Ne faire de la musique avec aucun homme, à moins que mon mari ne me le commande.

Ne recevoir jamais, à quelque âge que j'arrive, la visite d'aucun homme sans que mon mari soit présent.

Ne jamais rien faire sans le consulter et lui demander la permission.

Penser toujours que le mariage n'est qu'un nouveau moyen de sanctification des âmes et que le Seigneur doit toujours y être présent.

Etre d'une extrême indulgence pour mon mari en tout ce qui ne concerne pas la conscience, et d'une rigueur très grande pour moi en toutes choses.

Si vous faites cela, femmes chrétiennes, que vous serez heureuses, même en ce monde!

OCNSULTATION

CHEMIN DE LA CROIX

UESTION. — On discute quelquefois sur le chemin de la croix tel qu'on le fait dans certaines communautés. Les uns affirment que les auteurs enseignent qu'il faut, pour gagner les indulgences, qu'il soit présidé par un prêtre; d'autres pensent que les communautés qui manquent de prêtres sont dispensées de cette condition. Quelle est la vérité?

Réponse. — Rappelons exactement les diverses conditions exigées pour gagner les précieuses indulgences du pieux exercice du chemin de la croix.

I. — Chemin de la croix fait isolément. Il faut : lo parcourir les stations canoniquement érigées et s'arrêter à chacune pour y réfiéchir à la Passion de N.-S.; 20 marcher d'une station à l'autre, afin de mieux rappeler les 14 étapes de la voie douloureuse qu'a suivie notre divin Sauveur. Quelqu'étroit que soit le local, il faut réellement changer de place; il ne suffit pas de se lever pour s'agenouiller au même endroit. Toutefois ce mouvement local peut ne consister qu'en un ou deux pas. Tel est l'enseignement des auteurs fondé sur diverses décisions.

II. — Chemin de la croix fait en commun. Ces conditions sont également exigées lorsque quelques personnes parcourent ensemble le chemin de la croix, comme par exemple les enfants qui suivent le catéchisme de première communion dans nos églises rurales.

Il n'y a que le cas où le groupe de fidèles est trop considérable pour le local et serait une cause de désordre, qu'il lui est permis de rester à la même place pendant tout l'exercice. C'est ce qui a lieu pour les enfants de la première communion dans les églises de paroisses considérables, ainsi que pour l'exercice public du carême pour l'assemblée des fidèles. Mais dans ce cas, il faut qu'un prêtre, faisant les prières d'usage, parcourre les stations au nom des autres. On couseille seulement aux fidèles de remplacer alors le mouvement local par un mouvement corporel, comme de se lever après chaque station.

Dans les grandes églises, ce prêtre peut difficilement se faire entendre de la foule,—peut-il alors se placer de préférence en chaire et se contenter d'un mouvement purement corporel comme le peuple? C'est ce que l'évêque de Bois-le-Duc, en Hollande, demanda un jour à la Propagande. Le préfet lui répondit, le 1er mars 1884, que dans ce cas, le prêtre pouvait monter en chaire, pourvu qu'un second prêtre parcourre les stations. Il ajoutait qu'en observant cette condition, qui pour le chemin de la croix doit être considérée comme substantielle, on gagnera les indulgences sans avoir besoin d'indult (1).

Cependant c'est depuis longtemps l'usage dans beaucoup de nos collèges et couvents qu'un Frère, une Sœur, ou même un élève, rem place ce prêtre pour le chemin de la croix fait dans leurs chapelles intérieures. On s'est demandé si l'on peut en agissant ainsi gagner les indulgences. Selon la décision qui précède et l'enseignement des auteurs, l'on ne pouvait que répondre négativement (2).

Le cas fut enfin soumis à la Congrégation des Indulgences par les Frères Maristes, qui reçurent pour réponse que dans les chapelles de communautés trop petites pour que les élèves parcourrent les stations en commun, un Frère pouvait le faire au nom de tous (3). Pour concilier cette réponse avec celle de 1884, il faut admettre que la condition substantielle de cette dernière ne désigne pas, comme l'ont pensé les auteurs, la présence du prêtre, mais la présence d'une personne qui parcourt les stations au nom des autres. Une décision plus récente (4) affirme que cette réponse s'applique aux couvents comme aux collèges. Désormais donc, on peut dans toutes nos maisons d'éducation, faire présider le chemin de la croix par un Frère ou une Sœur qui parcourt les stations seul, quand le groupe d'élèves ne peut le faire sans désordre.

AUX PRIERES

Sœur Marie Chapleau, tourière, des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu, décédée à Montréal.

Mme veuve Nazaire Renaud, née Marie Valade, décédée à L'Assomption.

⁽¹⁾ On trouve le texte de cette réponse dans les DECRETA AUTHENTICA de Pustet, No. 210.

⁽²⁾ La Semvine religieuse a rappelé déjà plus d'une fois cet enseignement.

⁽³⁾ S. C. des Indul. du 27 février 1901.

⁽⁴⁾ S. C. des Indul. du 7 mai 1902.